AR Prefecture

063-246301097-20230124-20230124_09-DE Reçu le 27/01/2023

CCEDA CC 24/01/2023 (09)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 18 janvier 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Etalent presents fors de l'appel nominal :	
Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	M. Florent MONEYRON
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	Mme Séverine VIAL
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	
M. Gilles MARQUET	

<u>Suppléant présent</u>: M. Patrice BLANC <u>Absent</u>: Mme Catherine MORAND <u>Etaient représentés (procuration)</u>:

> Mme Sylvie ROCHE (à Mme Marie-France MARMY) M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT) M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE: En exercice: 35 Présents: 31 / Représentés: 3 Votants: 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET: RH - création d'un poste permanent de cheffe ou chef de projet des systèmes d'information géographique / instructrice ou instructeur des ADS à temps complet – catégorie B – cadre d'emplois des techniciens territoriaux

AR Prefecture

063-246301097-20230124-20230124_09-DE Reçu le 27/01/2023

CCEDA CC 24/01/2023 (09)

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE CHEFFE OU CHEF DE PROJET DES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE / INSTRUCTRICE OU INSTRUCTEUR DES ADS À TEMPS COMPLET – CATÉGORIE B – CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

- VU le livre III du code général de la fonction publique ;
- CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste permanent de cheffe ou chef de projet des SIG / instructrice ou instructeur des ADS à temps complet dans le cadre de la réorganisation des services de la communauté de communes,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De créer un poste permanent de cheffe ou chef de projet des SIG / instructrice ou instructeur des ADS à temps complet, sur le grade de technicien principal de 2ème classe (catégorie B).
- De prévoir la possibilité de recourir à un contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté);
- De prévoir le régime indemnitaire correspondant au groupe de fonctions B1;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité les propositions.

Pour extrait certifié conforme, Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2023 Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente